



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9262^e séance

Vendredi 17 février 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Ishikane
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, du Bélarus et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; et S. E. M. Martin Sajdik, Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans le cadre des négociations de Minsk de 2015 à 2019.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui une semaine jour pour jour avant le premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il est vrai que nous avons été témoins d'immenses souffrances et destructions au cours de l'année écoulée, mais ce jour nous rappelle également que le conflit armé en Ukraine dure depuis 2014. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, a présenté un exposé au Conseil de sécurité sur ce même sujet il y a exactement un an (voir S/PV.8968). À cette occasion, elle avait mis en garde contre les tensions croissantes autour de l'Ukraine et rappelé à toutes les parties concernées la nécessité urgente d'utiliser pleinement les cadres existants pour éviter une escalade.

Les membres du Conseil de sécurité savent bien que l'ONU, au cours des huit dernières années, n'a fait officiellement partie d'aucun mécanisme lié au processus de paix en Ukraine, tel que le format Normandie. L'ONU n'a pas été invitée à participer aux différentes négociations tenues à Minsk, ni même aux accords de 2014 et 2015. Elle n'a pas non plus participé aux efforts de mise en œuvre menés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au sein du Groupe de contact trilatéral.

Les acteurs qui sont directement impliqués dans le processus et sa mise en œuvre sont mieux placés pour évaluer ce qui a été accompli et les difficultés liées à sa gestion. L'intensité de ce processus se reflète dans les efforts qui ont été déployés dans le cadre de nombreuses réunions et discussions, notamment au niveau des dirigeants dans le cadre du format Normandie, ainsi que dans le cadre des réunions régulières des groupes de travail du Groupe de contact trilatéral consacrées aux questions politiques, de sécurité, humanitaires et économiques relevant des accords.

Bien qu'elle ne joue pas un rôle officiel dans le cadre du processus de Minsk, l'ONU a, au fil des ans, appuyé pleinement et systématiquement la mise en œuvre des Accords de Minsk et des mesures connexes, conformément à la résolution 2202 (2015) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 6 juin 2018 (S/PRST/2018/12). L'ONU a exprimé à plusieurs reprises son plein appui politique à tous ceux qui participent au format Normandie et à d'autres efforts diplomatiques. Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'ONU apporte son appui, sur demande et selon que de besoin, à certains groupes de travail du Groupe de contact trilatéral dirigé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

De même, l'Organisation des Nations Unies partage ses pratiques mondiales et fournit des experts à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans l'est de l'Ukraine, notamment en ce qui concerne les questions liées à la surveillance du cessez-le-feu, aux femmes et à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à d'autres domaines. Sur le terrain, l'équipe de pays des Nations Unies coopère régulièrement avec la Mission spéciale d'observation sur les questions liées à la sécurité, à l'accès à l'aide humanitaire et aux droits humains dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, afin de fournir une assistance à toutes les populations qui en ont besoin. Nous remercions l'OSCE de sa coopération à ce sujet.

Dans le même temps, tout au long de cette période et jusqu'à ce jour, l'ONU est restée fidèle à son appui de principe à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Le déclenchement du conflit armé dans l'est de l'Ukraine en 2014 était, jusqu'en février de l'année dernière, la grande épreuve que l'OSCE ait jamais connue de son existence. Dans le même ordre d'idées, la réponse de l'organisation a été sans précédent et mérite d'être

saluée. Depuis sa création, par l'entremise de son équipe de plus de 1 000 observateurs, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a fourni, conformément à son mandat, des informations capitales sur les violations de cessez-le-feu commises sur le terrain, afin de maintenir le dialogue, d'apaiser les tensions et de prévenir toute nouvelle escalade. Je tiens à rendre hommage à l'important travail accompli, souvent dans des conditions très difficiles, par la direction et le personnel de la Mission spéciale d'observation avant qu'elle ne cesse ses activités.

En dépit des défis plus importants encore qu'a provoqué l'invasion de l'Ukraine par la Russie l'année dernière et l'aggravation des tensions dans la région, l'OSCE reste un acteur essentiel dans le domaine de la sécurité européenne. À cet égard, je voudrais rappeler que dans sa résolution ES-11/4 du 12 octobre 2022, l'Assemblée générale demande aux États Membres et aux organisations internationales, notamment l'OSCE, d'aider à la désescalade de la situation et au règlement pacifique du conflit, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Conformément au Chapitre VIII de la Charte, l'ONU continue de travailler de manière complémentaire avec toutes les organisations et tous les mécanismes régionaux qui ont été créés pour faire face aux problèmes de sécurité, y compris l'OSCE, dans la région eurasiennne.

Bien avant que la situation en Ukraine ne devienne la tragédie qu'elle est aujourd'hui, l'ONU a insisté sur l'importance de la volonté politique de toutes les parties et, dans le même temps, mis en garde tous les acteurs concernés contre les dangers de la complaisance dans la mise en œuvre des Accords de Minsk et les risques encourus si on laissait ce conflit perdurer. De plus, elle a saisi toutes les occasions qui s'offraient à elle, y compris devant le Conseil, pour exhorter toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient exacerber les divergences ou s'écarter de l'esprit et de la lettre des Accords.

Dans les observations qu'il a formulées à l'occasion du débat public sur les conflits en Europe, le Secrétaire général a mis en garde contre le fait de tenir la paix et la prospérité en Europe pour acquises (voir S/PV.7886). Il a aussi déclaré que, tant que les accords de paix n'ont pas été signés et mis en œuvre, le risque d'une reprise de la violence persiste. C'est aussi un enseignement que nous avons tiré du processus de Minsk : la paix ne se résume pas à la signature d'un accord. Nous avons besoin d'une paix durable et viable pour remédier aux causes profondes des conflits, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. C'est particulièrement important compte tenu de la complexité

du contexte actuel en Ukraine, mais aussi au regard de ses implications pour l'avenir de l'architecture de sécurité européenne, voire de l'ordre international.

L'instauration d'une paix durable nécessite un processus inclusif, transparent et sérieux, soutenu par un cadre viable qui n'existe pas actuellement. Tout processus véritable doit s'accompagner d'une participation pleine et égale des femmes, et tenir compte des vues de la population et de la société civile au sens large. Comme le Secrétaire général l'a réaffirmé, l'ONU se tient prête à soutenir toutes les initiatives utiles visant à ramener la paix en Ukraine, dans le respect de la Charte et du droit international.

La Présidente (*parle anglais*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sajdik.

M. Sajdik (*parle en anglais*) : Près de quatre après ma dernière intervention (voir S/PV.8516), j'ai à nouveau l'honneur de prendre la parole devant cet organe et de partager mon expérience du processus de négociation de Minsk, en tant qu'ancien Représentant spécial en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, position que j'ai occupée de 2015 à 2019.

La séance d'aujourd'hui marque le huitième anniversaire de l'adoption de la résolution 2202 (2015) dans laquelle, après avoir notamment réaffirmé le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, le Conseil non seulement approuve l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk du 12 février 2015, mais se félicite également de la déclaration faite le même jour par les dirigeants des pays du format Normandie et de leur attachement renouvelé à l'application de ces accords.

Dans mon dernier exposé devant le Conseil de sécurité, j'avais souligné que l'objectif ultime de nos efforts devait être l'application intégrale des Accords de Minsk, auxquels il n'y avait pas de solution de remplacement. Telle a été ma conviction tout au long des quatre années et demie de mon travail en tant que Coordonnateur en chef du Groupe de contact trilatéral. Les trois parties du Groupe étaient l'Ukraine, la Fédération de Russie et le Représentant spécial.

Selon la pratique établie, à chaque réunion du Groupe, les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk ont été, sur décision des trois parties, invités à se joindre aux délibérations. Lorsque que j'ai remplacé ma prédécesseure, la diplomate suisse

Heidi Tagliavini, en juin 2015, le deuxième Président de l'Ukraine, Leonid Kuchma, représentait l'Ukraine au sein du Groupe de contact trilatéral. Il avait l'appui de plusieurs grandes figures politiques actives ou anciennes de son pays, telles que l'ancien Premier Ministre Yevhen Marchuk, l'ancien Secrétaire du Conseil de sécurité nationale, Volodymyr Horbulin, son ancien chef de cabinet, Viktor Medvedchuk, pour ne citer qu'une des fonctions que ce dernier a occupées, et la Vice-Présidente de la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien), Irina Gerashchenko.

Lorsque Leonid Kuchma a quitté le Groupe de contact trilatéral en 2020, il a été remplacé par le premier Président de l'Ukraine, Leonid Kravchuk, l'un des signataires de l'Accord de Belovezha et de la Déclaration d'Almaty de décembre 1991. En juin 2015, l'Ambassadeur Azamat Kulmukhametov représentait la Russie au sein du Groupe. En décembre 2015, Boris Gryzlov, ancien Président de la Douma et ancien Ministre de l'intérieur, a été nommé par le Président Poutine pour représenter la Russie au sein du Groupe de contact trilatéral. Bien qu'un cessez-le-feu global aurait dû entrer en vigueur le 15 février 2015 à minuit, les combats violents se sont poursuivis, notamment dans les environs de Debaltseve, suscitant de vives inquiétudes au niveau international. Ces préoccupations sont aussi exprimées dans la résolution 2202 (2015), qui, au paragraphe 3, « demande à toutes les parties d'appliquer intégralement l'« ensemble de mesures », notamment le cessez-le-feu général qu'il prévoit ».

Les violents combats ont persisté tout au long de l'été 2015, et mes efforts personnels visaient à réduire le bilan humain, notamment parmi les civils, et à obtenir enfin un cessez-le-feu. Cela s'est produit en septembre 2015 : un cessez-le-feu a été conclu au début de l'année scolaire et a duré environ deux semaines, une véritable avancée qui a démontré qu'un cessez-le-feu était possible. Le cessez-le-feu le plus réussi et le plus efficace a été conclu par ma successeuse, Heidi Grau, en juillet 2020, au plus fort de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Grâce aux talents de négociation exceptionnels d'Ertugrul Apakan, qui était à l'époque Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE de l'époque et coordonnateur du groupe de travail sur la sécurité, des accords ont été signés sur le retrait des armes lourdes, le déminage et le désengagement en 2015 et en 2016. Des zones de désengagement ont également été établies sous la direction du successeur de M. Apakan, Halit Çevik. Tous deux étaient d'ailleurs, comme moi, d'anciens Représentants permanents à New York.

Hélas, les parties n'ont pas eu la volonté politique de mettre en œuvre ces accords. Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre par la Mission spéciale d'observation non armée avait ses limites, tout d'abord en raison tout simplement de la taille de l'opération – en moyenne, quelque 750 observateurs de l'OSCE étaient stationnés dans l'est de l'Ukraine de part et d'autre de la ligne de contact sur environ 480 kilomètres –, ainsi que du manque d'accès à des certaines portions du territoire, comme la frontière bilatérale, et surtout à certaines parties de certaines zones de la région de Donetsk.

En 2017, il y a eu des événements importants qui étaient contraires à la lettre et à l'esprit des Accords de Minsk.

Tout d'abord, en mars 2017, on a assisté à une rupture brutale des liens économiques entre les deux zones situées de part et d'autre de la ligne de contact : le blocus et l'interdiction économique d'un côté et la prétendue « administration externe » des entreprises relevant de la juridiction ukrainienne dans certaines zones, ainsi que la fin des services de transport ferroviaire.

En décembre 2017, après un avertissement préalable, la Russie a retiré ses membres du « Centre conjoint de contrôle et de coordination », basé dans la ville de Soledar, dans la partie de la région de Donetsk contrôlée par le Gouvernement. Le Centre conjoint jouait un rôle essentiel dans ce que j'appellerais la gestion quotidienne des conflits le long de la ligne de contact.

Les parties s'éloignant de plus en plus l'une de l'autre, les efforts des coordonnateurs des groupes de travail sur la sécurité, l'économie et l'aide humanitaire, mes collègues que j'ai déjà mentionnés, M. Apakan et M. Çevik, ainsi que mes collègues allemands, M. Per Fischer et M. Ulrich Brandenburg, et suisse, M. Toni Frisch, se sont principalement concentrés sur l'atténuation des effets des divisions de plus en plus profondes sur la population de part et d'autre de la ligne de contact.

Dans l'esprit de la résolution 1894 (2009) du 11 novembre 2009, nous avons axé nos efforts sur la protection des civils. Le nombre de victimes civiles a considérablement diminué au fil des années, puisque l'année 2019 a été la première année au cours de laquelle aucun enfant n'a perdu la vie en raison d'activités liées au conflit, les mines et les engins non explosés constituant la menace la plus répandue et la plus dangereuse à proximité de la ligne de contact. Nous avons en outre mis l'accent sur l'amélioration du versement des pensions ukrainiennes, la création de conditions plus humaines

aux points de passage, notamment pour les personnes âgées, la gestion de l'eau et le maintien des services téléphoniques de part et d'autre de la ligne de contact.

Sur le plan politique, l'Ambassadeur Pierre Morel, éminent diplomate français, qui a été décoré hier de l'ordre national de la Légion d'honneur par le Président Macron, a déployé des efforts infatigables pour poser les bases juridiques des élections locales, ainsi que de l'amnistie. Il a joué un rôle déterminant dans l'adoption finale, en octobre 2019, de la formule dite de Steinmeier portant sur l'entrée en vigueur de la loi ukrainienne sur le statut spécial de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk après la tenue d'élections locales. En décembre 2019, après de longues et âpres négociations, un accord a été conclu sur un échange d'un nombre important de détenus. La formule Steinmeier consacrait aussi le rôle central du format Normandie et le règlement pacifique de la situation dans les régions de l'est de l'Ukraine, comme le prévoyait la résolution 2202 (2015). Les négociations menées à Minsk ont été l'un des piliers de ces efforts ; le deuxième pilier étant le format Normandie.

Compte tenu de tous les efforts déployés précédemment au niveau international en vue de régler de manière pacifique la situation dans l'est de l'Ukraine, je ne peux conclure mon exposé qu'en exprimant ma profonde consternation et mon immense déception face à l'évolution de la situation depuis le 24 février de l'année dernière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sajdik de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il y a huit ans, le 17 février 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2202 (2015), qui approuvait l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. En vertu de cette résolution, ces accords sont devenus le seul cadre juridique pour le règlement du conflit interne ukrainien, qui a reçu, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, le soutien de l'ensemble de la communauté internationale.

Depuis lors, le Conseil s'est réuni régulièrement, principalement à notre initiative, pour examiner la mise en œuvre des Accords de Minsk. En 2018, la déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/PRST/2018/12 a été adoptée à l'appui de ce processus. Et pourtant, le processus de Minsk a échoué. Il s'agit d'un échec patent du Conseil de sécurité dans le domaine

de la diplomatie préventive, que beaucoup d'entre nous considèrent comme l'un de ses principales tâches.

Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres du Conseil, mais nous sommes extrêmement déçus par cette situation. Elle sape l'autorité du Conseil de sécurité, qui a échoué dans sa fonction première de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je propose que nous ayons aujourd'hui une discussion sérieuse sur ce qui a mal tourné et que nous tirions des enseignements de ce qui s'est passé.

Je voudrais demander à nos anciens partenaires occidentaux, qui ont l'habitude de réciter leur credo sur le fait que tout est de la faute de la Russie, de lever les yeux des documents qui sont devant eux et de répondre à une question simple. Comment se fait-il que, tandis qu'ils réaffirmaient chaque année dans cette salle leur appui au processus de Minsk et qu'ils signaient des documents avec nous, ils aient caché leurs véritables intentions en sachant pertinemment que le processus de Minsk n'était qu'un écran de fumée qui leur permettait de réarmer le régime de Kiev et de le préparer à la guerre contre la Russie au nom de leurs intérêts géopolitiques ?

Les récentes confessions de François Hollande, d'Angela Merkel et de Boris Johnson ne laissent aucun doute sur le fait que l'Occident ne faisait que simuler un processus constructif. La déclaration du Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, selon laquelle l'Alliance se prépare à une guerre avec la Russie depuis 2014, révèle un plan visant à endiguer et affaiblir sur le plan géopolitique notre pays, un plan qu'on tente de mettre en œuvre sous nos yeux. Les révélations faites par Petro Poroshenko et Volodymyr Zelenskyy décrivent avec éloquence ce projet criminel. Les éléments constitutifs du crime sont évidents et le motif est clair. La méthode choisie consiste à abreuer la communauté internationale d'affirmations absurdes selon lesquelles c'est la Russie qui ne met pas en œuvre les Accords de Minsk alors que, comme tout le monde le sait, elle n'est même pas mentionnée dans ces accords.

Nous avons une question pour M. Sajdik, à laquelle je voudrais qu'il réponde franchement, s'il le peut. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en général et sa mission spéciale d'observation en Ukraine en particulier ont-elles compris qu'on se servait d'elles, que ce soit ouvertement ou de manière implicite, aux fins de cette mascarade ridicule ? Est-ce qu'à Vienne, ils se rendent compte de leur culpabilité et de leur responsabilité ? Après tout, il est maintenant clair que la Mission spéciale d'observation a échoué dans sa tâche.

En outre, au cours des dernières années, la Mission spéciale d'observation s'est abaissée à adopter des approches très politisées et partiales. Par exemple, contrairement à son mandat, elle a mis fin à ses contacts locaux avec les dirigeants et la majorité des fonctionnaires des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, exigeant d'elles qu'elles proclament publiquement leur loyauté à Kiev. Les responsables de l'OSCE ont fermé les yeux sur la montée de la russophobie en Ukraine et sur le nationalisme ukrainien agressif. Et les faits gênants pour Kiev et les forces armées ukrainiennes, comme le meurtre de civils par les formations ukrainiennes dans le Donbass, ont souvent été étouffés ou cachés aux yeux du grand public dans des rapports confidentiels.

En conséquence, la Mission spéciale d'observation a essentiellement été transformée en un outil de parti pris utilisé pour protéger le régime de Kiev et pour faire pression sur les autorités de Donetsk et de Lougansk au lieu de favoriser le dialogue. Ces approches ont mis en péril tous les efforts déployés par l'OSCE pour faciliter un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. M. Sajdik, avec sa vaste expérience, ne le comprend-il donc pas ? Et ne se rend-il pas compte qu'à cause de cette politique consistant à se couvrir les uns les autres, à cause de ce mensonge permanent, dans lequel les structures de l'OSCE se sont vu attribuer un rôle bien précis, la crédibilité des institutions multilatérales européennes a été mise à mal et n'a jamais été aussi faible ? Comment, quand et sur l'ordre de qui sont-elles devenues les otages du déchaînement de russophobie des Polonais, des États baltes et d'autres pays ayant récemment rejoint l'Union européenne, qui ne cachent plus leur intention de démembrer la Russie et de s'emparer de ses ressources naturelles ? Si les membres du Conseil ne me croient pas, qu'ils écoutent la députée européenne polonaise Anna Fotyga, qui a publié un manifeste sur le sujet sur le site Euractiv.

Nous attirons également l'attention sur le rôle d'un autre organisme dont nous aurions aimé entendre les responsables aujourd'hui mais cela n'a malheureusement pas été possible. Depuis le début de la crise ukrainienne en 2014, le Secrétariat se met la tête dans le sable, adoptant la position de l'autruche. Nous n'avons entendu aucune critique directe de Kiev de la part de ses représentants, même lorsque le régime menait une véritable guerre contre ses citoyens dans les régions de l'est. Nous n'avons entendu aucun appel à dialoguer directement avec le Donbass, comme il est exigé dans la résolution 2202 (2015), au prétexte que l'ONU n'avait pas l'autorité pour le faire. Une résolution du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité ne lui confère-t-il pas justement cette autorité ?

Dans le même temps, depuis le premier jour de l'opération militaire spéciale, le Secrétariat, suivant l'exemple des pays occidentaux, continue de répandre des clichés antirusses et de lancer des accusations directes contre la Russie, tout en prétendant être guidé par les décisions de l'Assemblée générale, des décisions non consensuelles, je tiens à le souligner. L'une d'entre elles fait référence à la position du Secrétaire général, ce qui est contraire au bon sens, aux traditions de l'ONU et même aux règles de bienséance. Les fonctionnaires de l'ONU en sont réduits à fermer les yeux volontairement sur les violations des Accords de Minsk et à se retenir de formuler tout commentaire qui pourrait provoquer l'ire de l'Occident collectif. Et aujourd'hui, beaucoup disent que l'ONU doit jouer un rôle de médiateur entre la Russie et l'Ukraine. Mais compte tenu de ce tout que j'ai dit, le Conseil pense-t-il que nous puissions faire confiance à une telle médiation ? Où est la garantie que le Secrétariat se comportera différemment à partir de maintenant ?

Le non-respect des Accords de Minsk s'est avéré une tragédie pour l'Ukraine, provoquée par les politiques criminelles des dirigeants ukrainiens, qui ont été encouragés par l'Occident collectif. Notre conviction est que le peuple ukrainien ne s'est pas encore exprimé sur ce crime. Après tout, l'actuel dirigeant du pays, M. Zelenskyy, a été élu en 2019 par une large majorité, précisément parce qu'il avait promis au pays le dialogue national, la protection de la langue russe et l'harmonie interethnique. Or, une fois élu, il a poursuivi sur la voie de l'affrontement avec la Russie, abandonnant son programme électoral pour servir les ambitions géopolitiques de l'Occident.

Je voudrais maintenant m'adresser aux membres occidentaux du Conseil de sécurité. Il est évident que rien ne sera jamais plus comme avant. La profonde russophobie dont ils ont déjà fait preuve nous montre que c'est cette russophobie et le désir de détruire notre pays, par d'autres si possible, qui les animent réellement. Ils n'ont aucun envie de construire un système de sécurité européen et euro-atlantique avec la Russie, car pour eux, ces systèmes ne peuvent qu'être dirigés contre la Russie. Nous n'avons plus aucune confiance en eux et nous ne croyons plus à aucune de leurs promesses, qu'elles concernent le non-élargissement de l'OTAN à l'est, leur volonté de ne pas s'ingérer dans nos affaires intérieures ou leur désir de vivre en paix et dans un esprit de bon voisinage.

Les pays occidentaux ont amplement démontré qu'il était impossible de négocier avec eux. Ils ont fait la preuve de leur perfidie en créant un foyer néonazi et

nationaliste à nos frontières, avant d'y semer l'agitation. Et nous avons payé le véritable prix de leurs valeurs lorsqu'ils ont fermé les yeux sur la formation de la dictature la plus brutale et russophobe en Ukraine, détruisant la moindre manifestation de liberté d'expression et d'opinion politique dissidente. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune raison de croire qu'ils sont capables de briser ce cercle vicieux de mensonges et d'aveuglement. Et plus nous entendrons de mensonges de leur part aujourd'hui, notamment que la Russie n'a pas respecté les Accords de Minsk, ce qui est démenti par les faits, plus les gens comprendront que nous n'avions pas d'autre choix que de protéger notre pays contre l'Occident et de protéger notre identité et notre avenir.

M^{me} Koumy Missambo (Gabon) : Je remercie le Sous-secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča et le Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour les négociations des Accords de Minsk, M. Martin Sajdik.

Nous tenons cette séance sur les Accords de Minsk exactement un an, jour pour jour, après celle au cours de laquelle nous avons exprimé nos craintes d'une escalade, mais aussi notre appel à éviter l'irréparable (voir S/PV.8968). Les Accords de Minsk ouvraient la voie à une trêve des hostilités, à la restauration des frontières de l'Ukraine et à une meilleure réponse humanitaire, et jetaient les bases d'une pacification durable des relations de bon voisinage et d'échanges économiques pour une prospérité partagée. Ces accords qui, il faut le rappeler, ont été entérinés par le Conseil, proposaient une issue pacifique globale aux principales prétentions des parties sur les volets humanitaire, économique et sécuritaire, instituant un cessez-le-feu, prévoyant des dispositions relatives au départ des combattants étrangers, et le déploiement des armes lourdes, tout cela sous le contrôle de l'OSCE.

La signature de ces accords a permis d'entretenir un espoir de paix et de coexistence pacifique entre les parties. Un espoir qui, huit ans plus tard, s'est évanoui avec la guerre meurtrière en Ukraine, qui en est aujourd'hui à son douzième mois. L'espoir suscité par les Accords de Minsk doit pouvoir être ravivé et animer l'ensemble des parties à rechercher une cessation des hostilités. Nous demeurons convaincus que la paix et la coexistence pacifique sont possibles. C'est pour cela que nous réitérons notre appel aux parties à se réapproprier, en toute bonne foi, l'esprit qui a prévalu lors de la signature des Accords de Minsk et qui nécessite un dialogue franc entre toutes les parties, dans le cadre des mécanismes prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Il n'est jamais trop tard pour faire la paix. Le Conseil doit s'y atteler sans plus attendre.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, et le Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Sajdik.

La Russie a demandé la tenue de la présente séance pour discuter des enseignements tirés des Accords de Minsk concernant la prévention des conflits. Il y a un an jour pour jour, nous nous réunissions dans cette salle pour discuter des Accords de Minsk (voir S/PV.8968). À l'époque, la Russie avait rassemblé une force de plus de 130 000 soldats aux frontières de l'Ukraine et dans la Crimée illégalement annexée, attisant les tensions et suscitant l'inquiétude générale.

Le Conseil de sécurité avait alors été clair. Malgré les difficultés, une désescalade et un dialogue entre toutes les parties étaient nécessaires et urgents. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, ainsi que les représentants de l'OSCE, avaient répété ce message. Le Secrétaire général avait quant à lui appelé au respect de la Charte des Nations Unies et réaffirmé que la diplomatie était la seule option. Des efforts diplomatiques urgents étaient en cours pour engager un dialogue avec la Russie dans le cadre du processus du Document de Vienne de l'OSCE – réunions auxquelles la Russie ne s'est pas présentée, dans le cadre du format Normandie et dans le cadre du Conseil OTAN-Russie.

Quelle a été la réponse de la Russie ? Dans cette salle, le Vice-Ministre russe des affaires étrangères, M. Vershinin, a déclaré que les allégations selon lesquelles la Russie allait attaquer l'Ukraine étaient sans fondement. Quatre jours plus tard, le Président Poutine signait un décret reconnaissant Louhansk et Donetsk comme des entités indépendantes, mettant en pièces les Accords de Minsk. Trois jours après, la Russie lançait son invasion à grande échelle de l'Ukraine, infligeant des souffrances aux populations dans toutes les régions de l'Ukraine et foulant aux pieds la Charte des Nations Unies.

Quasiment un an après, cette invasion se poursuit, et rien n'indique que la Russie a l'intention d'y mettre un terme. Si la Russie est attachée aux accords qu'elle a librement signés, pourquoi a-t-elle tenté unilatéralement d'annexer le territoire ukrainien, en violation de ces engagements ?

Je vais vous dire, Madame la Présidente, quels sont les enseignements que nous en avons tirés. La Russie a menti lorsque nous avons dénoncé son intention d'attaquer l'Ukraine. La Russie préparait la guerre, alors que nous appelions à la diplomatie et à la désescalade. La Russie continue de choisir la mort et la destruction, alors que le monde appelle à une paix juste.

En résumé, la Russie feint une fois de plus d'être intéressée par la paix tout en cherchant à justifier son action militaire en cours contre l'Ukraine. Nous appelons donc une fois encore la Russie à mettre fin à son invasion illégale, à se retirer de l'Ukraine et à reprendre, de bonne foi, les négociations visant à instaurer une paix juste et durable, fondée sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à remercier de leurs exposés importants et éclairants M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, ainsi que S. E. M. Martin Sajdik, Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour les négociations de Minsk de 2015 à 2019. Nous saluons la présence des représentants de l'Ukraine, de l'Allemagne et du Bélarus dans la salle du Conseil.

Les accords de paix entre États sont un aspect essentiel des relations internationales depuis de nombreux siècles. Le droit moderne des traités prévoit que ces accords sont contraignants pour les parties et qu'ils doivent être observés et respectés de bonne foi.

Dans ce contexte, nous avons salué les Accords de Minsk, en particulier les dispositions relatives au cessez-le-feu immédiat et général, au retrait des armes lourdes des lignes de contact, au suivi et à la vérification du régime de cessez-le-feu, à l'ouverture d'un dialogue entre les parties concernées, à la grâce et l'amnistie générales ; et au plan de réformes politiques et constitutionnelles.

Notre pays, le Mozambique, a vu le jour à l'issue d'une très longue lutte pour la libération du peuple et de sa terre. Au cours de ce processus, nous avons nécessairement dû négocier de nombreux accords, qui nous ont permis de franchir les différentes étapes de notre histoire. C'est la raison pour laquelle notre première Constitution et ses amendements successifs ont adhéré à la politique de paix et déclaré solennellement que :

« le Mozambique professera une politique de paix et ne recourra à la force qu'en cas de légitime défense ».

Le même article énonce que le Mozambique défend la primauté de solutions négociées aux conflits. Nous

pensons que ces dispositions, inscrites dans notre Constitution depuis la naissance de notre nation indépendante, en 1975, sont en parfaite harmonie avec la Charte des Nations Unies adoptée à San Francisco, 30 ans plus tôt.

Au paragraphe 3 de son Article 2, la Charte énonce que :

« les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ».

Dans ce contexte, nous avons appelé à maintes reprises, dans cette salle, à un règlement négocié de ce conflit, car ces principes, énoncés à la fois dans notre Constitution et dans la Charte des Nations Unies, sont profondément ancrés dans notre culture politique et sont la boussole qui guide nos relations avec les autres États, même en période de conflit.

Partant, nous tenons à rappeler aujourd'hui qu'en tant que membres du Conseil de sécurité, chargés de maintenir et de préserver la paix et la sécurité internationales, nous sommes tenus, en vertu de la Charte, de coopérer et d'appuyer les efforts en faveur d'un règlement pacifique du conflit. Par ailleurs, nous avons le devoir d'envisager toutes les options possibles qui pourraient mener à un accord entre les parties. Nous estimons qu'il nous faut émuler l'esprit et la bonne volonté qui ont mené à la signature des Accords de Minsk entre les parties et toujours nous laisser guider par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs contributions.

Il y a huit ans, le Conseil de sécurité s'est réuni pour adopter la résolution 2202 (2015), qui approuvait l'ensemble de mesures adoptées à Minsk. Les accords signés par la Fédération de Russie et l'Ukraine en février 2015, avec la médiation décisive de la France et de l'Allemagne, ont permis de mettre fin aux hostilités. Nonobstant l'effondrement des Accords de Minsk, nous estimons que leur esprit peut inspirer un nouvel effort en faveur d'une solution pacifique. Il est essentiel que nous discutons de la manière de mettre fin à ce conflit, qui a coûté de si nombreuses vies, causé tant de dommages et entraîné de lourdes conséquences sur la sécurité alimentaire et énergétique dans le monde entier. Il continue par ailleurs de représenter un risque important pour la sûreté et la sécurité nucléaires de la région et du monde. Le Brésil condamne le recours à la force pour régler tout différend diplomatique. Nous sommes convaincus que

le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent agir pour promouvoir des pourparlers de paix entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, avec la médiation de l'ONU et des pays qui sont disposés à contribuer.

Nous renouvelons également notre appel à la protection des populations civiles et au strict respect du droit international humanitaire par toutes les parties impliquées dans le conflit en Ukraine.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Jenča et M. Sajdik pour leurs interventions.

La Russie nous convie aujourd'hui à un exercice rétrospectif visant à justifier l'injustifiable : son invasion de l'Ukraine le 24 février 2022, en violation de la Charte des Nations Unies et de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui avait endossé les Accords de Minsk, dont elle était signataire. Rien ne permettra toutefois de légitimer cette agression. En nous renvoyant au passé, la Russie tente de nous détourner du présent : l'enfer des combats sur la ligne de front, l'ampleur des pertes humaines, les bombardements d'infrastructures civiles, les exactions massives de l'armée russe et des supplétifs de Wagner. Face à cette nouvelle manœuvre de désinformation, il nous faut rappeler les faits et le droit.

Les faits sont les suivants. Il y a un an, jour pour jour, le 17 février 2022 (voir S/PV.8968), le représentant russe affirmait publiquement devant le Conseil qu'il n'y avait pas d'alternative aux Accords de Minsk et que ceux-ci étaient la seule base juridique internationalement reconnue pour régler le conflit en Ukraine. Il ajoutait que les rumeurs d'intervention militaire russe étaient infondées et procédaient de la paranoïa occidentale. Quatre jours plus tard, le 21 février 2022, la Russie reconnaissait l'indépendance des soi-disant « Républiques populaires » autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Une semaine plus tard, le 24 février 2022, elle envahissait l'Ukraine. La Russie faisait ainsi le choix de la guerre en dépit des efforts en faveur de la désescalade conduits au cours des jours et semaines précédents par le Président Macron et le Chancelier Scholz.

Voilà pour les faits. Le droit est lui aussi très clair. Le Secrétaire général de l'ONU et l'Assemblée générale ont immédiatement condamné l'invasion comme violation du droit international et de la Charte. La Cour internationale de Justice a ordonné, dès le 16 mars 2022, la suspension des opérations militaires russes. La seule leçon à retenir ici, c'est que la Russie en attaquant l'Ukraine a choisi, seule, de mettre fin au dialogue et à la négociation. Elle a pris, seule, la décision de faire voler en éclats les Accords de Minsk, dont l'objectif principal,

rappelons-le, était la réintégration de certaines régions de Donetsk et de Louhansk sous pleine souveraineté ukrainienne, en échange d'une large décentralisation.

La Russie et l'Ukraine avaient souscrit aux Accords de Minsk afin de mettre fin au conflit dans le Donbass. Leur mise en œuvre de bonne foi aurait pu permettre de mettre un terme aux violences. Grâce à eux, des perspectives de résolution pacifique du conflit existaient. La mise en œuvre de ces accords n'était pas une tâche facile. Rappelons que la France et l'Allemagne ont travaillé sans relâche depuis 2015 pour favoriser le dialogue entre les parties signataires. Jamais les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces accords ne pourront cependant servir de justification ou de circonstances atténuantes au choix qu'a fait la Russie de mettre fin au dialogue par la violence. Rappelons enfin qu'une mission internationale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a observé la situation sur le terrain pendant huit ans. Ses rapports quotidiens, et le témoignage que nous avons entendu aujourd'hui, indiquent que toutes les accusations portées aujourd'hui par la Russie contre l'Ukraine sont fausses.

La réalité des faits étant rappelée, l'heure n'est plus à l'analyse historique. Il nous faut nous tourner vers l'avenir. L'Ukraine, avec une cinquantaine d'États coparrains, présentera la semaine prochaine à l'Assemblée générale une résolution qui trace le chemin vers une paix juste et durable, conforme à la Charte des Nations Unies. Nous devons soutenir cet effort en faveur du dialogue et réitérer l'appel à mettre fin aux opérations militaires russes. Il s'agit de la responsabilité de tous ceux qui sont attachés au respect de la Charte et à notre bien le plus précieux, la paix.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča et l'Ambassadeur Martin Sajdik de leurs exposés instructifs.

Il est profondément regrettable que nous soyons réunis aujourd'hui pour discuter des enseignements tirés des Accords de Minsk avec pour toile de fond la guerre que nous espérons tous pouvoir précisément éviter grâce à eux. Ces accords étaient le fruit d'efforts louables et, même s'ils n'ont pas tenu, ils ont offert une option autre que le conflit. Il est certain que des négociations difficiles mais ininterrompues auraient été préférables à la tragédie observée au cours de l'année écoulée. Cependant, si on examine les Accords de Minsk pour en tirer des enseignements, on peut en conclure qu'un accord qui réussit ne peut être réduit à un simple sujet de discussion. Il doit être nourri

comme un organisme qui vit et respire et qui permet à la paix de s'épanouir, recueillant l'adhésion des parties et de leurs partenaires pour finir par les transformer. Alors que les perspectives de négociations de paix en vue de mettre fin à la guerre en Ukraine faiblissent de jour en jour, nous sommes préoccupés par la possibilité que les mauvais enseignements soient tirés des Accords de Minsk.

Le premier de ces mauvais enseignements est que le passé est prédéterminé. La détérioration des relations entre les parties et les parties prenantes aux Accords de Minsk, la guerre en Ukraine et les récentes déclarations publiques pourraient porter certains à croire que les accords étaient voués à l'échec. Cette réaction est compréhensible. Pourtant, les huit années qui se sont écoulées entre la première signature et l'effondrement final suggèrent qu'il existait une volonté de préserver les accords et que des efforts ont été déployés à cette fin. Le règlement de ce conflit, qui définira le cadre d'une paix durable et juste en Ukraine, dépendra indubitablement de la manière dont il est conçu, de son caractère exhaustif et des incitations qu'il prévoit. Mais surtout, il nécessitera la volonté sans faille de tous les acteurs concernés de le mettre en œuvre et d'évoluer avec lui.

Le deuxième mauvais enseignement à retenir est que le passé détermine le futur. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être cyniques quant à la possibilité d'une paix juste et durable, car cela légitimerait la poursuite d'une victoire militaire à tout prix. Le jour viendra où il faudra faire taire les armes. Pour nous, ce jour est arrivé. Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre de la dernière tentative de paix avortée, alors que des informations font état d'une escalade imminente. Que les choses soient claires : une nouvelle offensive ne rendra pas la paix plus accessible. Elle ne fera que provoquer une contre-offensive, et le cycle tragique de la violence continuera. Nous appelons donc une fois de plus à la cessation des hostilités et exprimons notre appui à tous les efforts sincères pour ramener la paix en Ukraine.

Aujourd'hui, plus de 17,7 millions d'Ukrainiens ont besoin d'aide. Mais il y a un an déjà, 3,4 millions de personnes – pour la plupart des femmes et des enfants – avaient besoin d'une aide humanitaire en raison du conflit. Cette tragédie ne peut pas se poursuivre indéfiniment. Au cours de la semaine prochaine, nous réfléchirons tous aux événements des 12 derniers mois, aux coûts de la guerre et à ses conséquences pour l'Ukraine, la région et le monde. Nous espérons sincèrement que cette réflexion suscitera un engagement renouvelé en faveur de la paix.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. Je remercie également l'Ambassadeur Sajdik de son exposé, et des efforts qu'il a déployés pour ramener la paix en Ukraine lorsqu'il était Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans le cadre des négociations de Minsk.

Minsk était censé être la clef pour débloquer la crise en Ukraine, ou, comme beaucoup le pensaient, la seule voie par laquelle la paix pouvait être instaurée. Mais au lieu d'être un accord de bonne foi pour mettre fin à la guerre à l'époque, il s'est avéré une impasse, car il n'a jamais été pleinement mis en œuvre. En réalité, l'accord a fini par être utilisé par la Russie comme un levier pour limiter la souveraineté de l'Ukraine, imposer des choix de politique étrangère et faire en sorte que le pays ne puisse plus fonctionner correctement. Lorsque la Russie n'a plus pu le faire, elle l'a utilisé comme un écran de fumée pour masquer ce qui devait se passer plus tard – et nous savons de quoi il s'agissait.

À l'époque, beaucoup craignaient le pire, et la Russie leur a donné raison. L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine n'a pas commencé l'année dernière ; elle a commencé en 2014, avec l'annexion de la Crimée, puis avec le soutien public des supplétifs de la Russie dans l'est du pays. Cette annexion a coûté la vie à plus de 14 000 personnes et causé d'immenses dommages à l'économie et aux infrastructures – les mêmes horreurs dont nous sommes témoins depuis près d'un an dans toute l'Ukraine. L'accord en 13 points connu sous le nom d'Accords de Minsk comprenait des dispositions fondamentales sur des questions telles que la restauration du contrôle par l'Ukraine de ses frontières étatiques et le retrait des unités armées, des équipements militaires et des mercenaires étrangers. Cela ne s'est jamais produit, et l'accord n'a jamais été respecté. Si l'on peut reconnaître à l'Ukraine le mérite d'avoir déployé des efforts pour mettre en œuvre autant que possible les Accords de Minsk, la Russie, elle, n'a pas coopéré. Elle s'est retranchée derrière son rôle de cofacilitateur, partant du principe qu'elle n'était pas partie à l'accord et qu'elle n'était pas liée par ses dispositions, bien que le document ait été signé par l'Ambassadeur russe en Ukraine, Mikhaïl Zurabov. Cela a considérablement entravé la mise en œuvre de l'accord. En réalité, la Russie a joué un rôle dans tout : l'agression militaire à cette époque, l'accord lui-même et sa non-application. Elle exerçait un contrôle total sur les groupes séparatistes sur le terrain.

Au fond, le problème le plus important était et est toujours que lorsque la Russie veut quelque chose, les accords ne veulent rien dire. Le Mémorandum de Budapest de 1994 signifiait-il quelque chose pour la Russie ? Le Traité d'amitié, de coopération et de partenariat entre la Fédération de Russie et l'Ukraine conclu en 1997 signifiait-il quelque chose ? L'Article II de la Charte des Nations Unies signifie-t-il quelque chose ? Les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2202 (2015), signifient-elles quelque chose ? La réalité, c'est que pour la Russie, elles ne signifient rien. Pourquoi, alors, les Accords de Minsk auraient-ils plus de signification ou d'importance ? Cela ne devrait donc surprendre personne que l'agression de grande envergure lancée en février dernier ne soit rien d'autre qu'un nouveau chapitre d'une même partition.

Il ne s'est pratiquement pas passé une semaine depuis février dernier sans que nous nous réunissions pour nous pencher sur la terrible situation en Ukraine. À chaque fois, nous avons déploré l'agression, appelé la Russie à mettre fin à sa guerre, à cesser de commettre des crimes et de terroriser les civils, à retirer ses forces de l'Ukraine, à respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale et à se présenter de bonne foi à la table des négociations avec une volonté sincère, et non des intentions cachées.

Je terminerai en disant haut et fort qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu une once de russophobie dans nos déclarations ou nos prises de position, ici ou ailleurs. Il n'y a qu'une position fondée sur les principes et on ne peut plus claire contre la guerre, contre l'agression, contre les crimes et contre les violations du droit international. Comme nous le savons tous, le monde entier a adopté à l'unanimité cette position et la Russie est seule aussi bien dans cette salle que dans la salle voisine, de l'Assemblée générale.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La position de la Chine sur la question de l'Ukraine est claire et cohérente. La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être préservées, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés, les préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité doivent être dûment prises en compte et tous les efforts en faveur d'un règlement pacifique de la crise doivent être soutenus.

Il y a huit ans jour pour jour (voir S/PV.7384), le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité la résolution 2202 (2015), entérinant les Accords de Minsk comme document politique de base pour régler la question de l'est de l'Ukraine. Hélas, après la conclusion de ces

accords, les combats n'ont pas cessé. L'interprétation et la mise en œuvre de ses dispositions ont continué à faire l'objet de désaccords. Alors que ces accords aurait dû permettre une désescalade de la situation, celle-ci s'est en réalité aggravée, pour finalement déboucher sur un conflit de plus grande envergure.

Nous déplorons l'échec des Accords de Minsk, car il est indéniable que leur signature était un pas dans la bonne direction pour résoudre les différends et aplanir les divergences par le dialogue et la négociation, et qu'elle incarnait l'esprit fondamental de la Charte des Nations Unies. Les efforts diplomatiques déployés pour parvenir à ces accords restent louables à ce jour. L'enseignement à en tirer est que la viabilité d'un accord réside dans sa mise en œuvre. S'il n'est pas traduit en actions concrètes, activement et de bonne foi, même le meilleur accord ne sera rien de plus qu'un morceau de papier. À l'inverse, si toutes les dispositions des Accords de Minsk avaient été effectivement mises en œuvre, la crise ukrainienne ne serait peut-être pas devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

La crise ukrainienne est fondamentalement le point culminant des conflits de sécurité en Europe, qui sont étroitement liés à l'expansion constante de l'OTAN vers l'est après la guerre froide. La soif de sécurité absolue, l'exclusion politique et l'endigement par la force d'une partie donnée constituent précisément le nœud du dilemme de sécurité auquel l'Europe est confrontée. L'obstination à suivre cette logique ne fera que plonger l'Europe, et peut-être même le monde entier, dans des troubles encore plus graves. Nous appelons une nouvelle fois la Russie et l'Ukraine à cesser les hostilités et à entamer des négociations de paix dès que possible. Les États-Unis, l'Union européenne et l'OTAN devraient également engager un dialogue global et en profondeur avec la Russie. Sur la base du principe de l'indivisibilité de la sécurité, ils doivent envisager les moyens de construire une architecture de sécurité équilibrée, efficace et durable et de garantir une sécurité commune.

Dans ce contexte, aucun effort ne doit être épargné pour mettre fin aux tentatives de jeter de l'huile sur le feu et pour prévenir l'escalade et l'expansion du conflit. À cet égard, je voudrais souligner que même si l'OTAN affirme qu'elle est toujours une alliance régionale et défensive, elle cherche constamment à aller au-delà de sa zone de défense et de son champ d'action traditionnels, à attiser les divisions et les tensions, à créer un climat de peur et d'antagonisme et à renforcer ses liens militaires et de sécurité avec les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. De toute évidence, cela est contradictoire.

Nous notons avec préoccupation que le Secrétaire général de l'OTAN a récemment tenu bon nombre de propos irresponsables et infondés sur la situation dans la région Asie-Pacifique. L'OTAN a commis suffisamment de crimes dans le monde. Nous l'exhortons à tirer les enseignements de l'histoire, à renoncer à la mentalité obsolète de la guerre froide et de l'affrontement des blocs, et à cesser les pratiques dangereuses qui consistent à créer des ennemis imaginaires, à déstabiliser l'Europe et à s'ingérer dans la région Asie-Pacifique. Elle doit au contraire contribuer véritablement à la paix et à la stabilité du monde, au lieu de n'être qu'un fauteur de troubles.

Le strict respect des traités internationaux et l'exécution en toute bonne foi des obligations juridiques sont les exigences fondamentales de l'état de droit au niveau international. C'est en cela que consiste la pratique véritable du multilatéralisme. Malheureusement, les accords négociés ne sont pas mis en oeuvre. Les Accords de Minsk n'en sont pas le seul exemple. L'Accord de Paris sur les changements climatiques a subi des revers importants en raison du retrait d'un acteur de premier plan. Le Plan d'action global commun n'a toujours pas été relancé. Des pays se sont retirés de certains traités et accords bilatéraux ou multilatéraux majeurs, qui sont désormais bafoués, vidés de leur substance et affaiblis. Si une telle tendance se poursuit, le monde subira de grands dommages. Nous devons être très vigilants sur cette question. Les pays concernés doivent eux aussi réfléchir très sérieusement à ces questions et les réexaminer.

La société humaine est confrontée à des défis sans précédent, mais la paix, la coopération au service du développement et les avantages mutuels restent une tendance historique inéluctable. La mondialisation rend notre village planétaire de plus en plus petit, mais le monde est suffisamment grand pour permettre à tous les pays de se développer et de progresser. Pour garantir un avenir radieux à l'humanité, tous les pays doivent s'engager en faveur d'une cause juste dans l'intérêt général, promouvoir l'inclusion, l'apprentissage mutuel, la coexistence pacifique et la coopération. Nous devons respecter les préoccupations légitimes et raisonnables de chacun en matière de sécurité plutôt que de nous accrocher à la mentalité de la guerre froide ou de nous engager dans la politique des blocs, la rivalité des blocs ou les petits cercles exclusifs.

Par ailleurs, nous devons parvenir à une coopération mutuellement bénéfique en œuvrant de façon intégrée à la mondialisation économique, au lieu

d'attendre que les autres pays échouent ou d'essayer de rester en tête en entravant leur développement. Un grand pays doit se comporter d'une manière appropriée à son statut et collaborer avec les autres pays pour maintenir des relations internationales stables, au lieu de faire passer ses intérêts avant l'intérêt commun de la communauté internationale ou de chercher à dominer et à imposer sa vision au monde entier.

Le monde se trouve une fois de plus à la croisée des chemins de l'histoire. Nous demandons à tous les pays épris de paix de s'unir sous la bannière de l'ONU, de véritablement mettre le multilatéralisme en pratique et de promouvoir l'esprit de l'état de droit, afin de maintenir une sécurité commune, de favoriser un développement commun et de créer un avenir commun.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai écouté très attentivement les arguments relatifs aux Accords de Minsk et, oui, nous devons tirer les enseignements du passé et des événements actuels pour instaurer une paix durable, conformément au droit international. Toutefois, aucun argument ne peut justifier une agression ni détourner notre attention de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui ébranle le fondement même de l'ordre international que le monde a bâti au prix de tant d'efforts et de sacrifices sur une longue période de temps. Tenter ainsi de modifier le statu quo, de manière unilatérale et par la force, compromet la sécurité non seulement en Europe mais partout dans le monde. Par conséquent, la Russie doit surtout et avant tout cesser immédiatement sa guerre d'agression et retirer complètement et sans condition ses forces du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, et l'ancien Représentant spécial en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Martin Sajdik.

En devenant Membres de l'ONU, nous avons tous accepté d'adhérer à la Charte. L'un des principes de ce document est notamment la résolution des différends internationaux par des moyens pacifiques. Un autre aspect fondamental de la Charte est son Chapitre VIII, à savoir l'importance du travail des organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a ainsi été fondée en 1975. L'OSCE a pris des mesures en vue d'une désescalade de la crise en Ukraine, notamment par le biais de la Mission spéciale

d'observation. Elle a ensuite réussi à répondre au conflit dans l'est de l'Ukraine qui a débuté en 2014 en facilitant la mise en œuvre des Accords de Minsk. L'OSCE a lancé un processus afin d'assurer une poursuite du dialogue. En assumant la présidence de l'OSCE en 2014 et par la suite, la Suisse a été impliquée dans les efforts de la Mission d'observation ainsi que dans les négociations et la mise en œuvre des Accords de Minsk, adoptés et signés en septembre 2014 et le 12 février 2015.

Malgré les difficultés relatives à leur mise en œuvre, les Accords de Minsk ont constitué une tentative visant à résoudre ce différend de manière pacifique, comme demandé par la Charte. Ils ont joué un rôle important dans la désescalade. Le Conseil avait entre autres approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk à l'unanimité. En reconnaissant l'indépendance des républiques populaires de Louhansk et de Donetsk en février 2022 et en lançant quelques jours après une agression militaire contre l'ensemble du territoire d'Ukraine, la Russie a, comme son président l'a lui-même déclaré, mis fin aux Accords de Minsk. La Russie a recouru à la violence à grande échelle, en violation de la Charte des Nations Unies et au mépris des principes de l'OSCE.

L'OSCE dispose de mécanismes et d'une expertise utiles en matière de suivi, de mesures de confiance, de sécurité et de vérification. Le personnel de sa mission spéciale d'observation en Ukraine a apporté pendant des années une contribution importante en fournissant des informations objectives sur la sécurité, la situation humanitaire et les droits humains sur le terrain. L'OSCE a également contribué à améliorer la situation pour la population civile, en facilitant l'accès humanitaire aux personnes les plus touchées. La Suisse a soutenu le rôle de la Mission et reste convaincue que son expertise est pertinente.

Rappelons aussi les principes fondateurs de l'OSCE, notamment l'objectif d'assurer les conditions dans lesquelles les peuples peuvent vivre dans une paix véritable et durable à l'abri de toute menace ou tentative contre leur sécurité. Nous encourageons donc l'engagement continu de l'OSCE, malgré les grandes difficultés auxquelles l'organisation est confrontée en raison de la guerre contre l'Ukraine. La Suisse soutient pleinement les efforts de la Présidence de l'organisation exercée par la Macédoine du Nord.

Finalement, nous appelons la Russie à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. Dans les territoires sous son contrôle, la Russie est tenue de respecter les

obligations spécifiques qui lui incombent en tant que Puissance occupante en vertu du droit international humanitaire. De plus, un accès rapide, sans entrave et durable à l'aide humanitaire doit être garanti sur l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris dans les zones occupées. La Suisse ne reconnaît pas l'annexion de territoires ukrainiens déclarée par la Russie, qui constitue une grave violation du droit international. Nous exigeons le respect de la pleine souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča et l'Ambassadeur Martin Sajdik des exposés qu'ils ont présentés au Conseil de sécurité ce matin.

Nous rappelons que lorsque le Conseil s'est réuni le 17 février de l'année dernière pour discuter de la mise en œuvre des Accords de Minsk (voir S/PV.8968), nous avons exprimé à l'époque nos préoccupations quant aux dispositions des Accords, largement non appliquées, mais aussi l'espoir qu'en application de la résolution 2202 (2015), la crise dans les régions de l'est de l'Ukraine serait réglée par des moyens pacifiques. Nous constatons aujourd'hui que tout nouvel examen des Accords de Minsk est devenu sans objet. Nous nous souvenons tous qu'une semaine exactement après l'examen de cette question par le Conseil, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine ont été attaquées par son voisin, la Fédération de Russie, et qu'une tentative a ensuite visé à annexer unilatéralement les territoires concernés en Ukraine.

Lors de la séance de l'année dernière, nous avons également déploré les 14 000 vies humaines fauchées depuis le début du conflit dans l'est de l'Ukraine, ainsi que le déplacement de 2,9 millions de personnes. À l'heure où nous parlons, la situation est bien pire. Selon certaines des meilleures estimations disponibles, quelque 180 000 soldats russes pourraient avoir péri à la suite de l'agression contre l'Ukraine, en plus d'environ 120 000 civils et soldats ukrainiens. De nombreux civils ukrainiens ont aussi été blessés inutilement dans les attaques menées par la Russie. On estime que 8 millions de réfugiés ont été enregistrés dans les pays voisins, tandis que quelque 5,4 millions de personnes déplacées ont été recensées. Ces chiffres montrent bien les horreurs de la guerre et à quel point il est futile de chercher à asseoir ses intérêts à l'étranger en recourant à la force. Des informations font état d'un nombre croissant de victimes civiles et de dommages aux infrastructures civiles, ce qui nous préoccupe vivement, de même que

la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en raison des nouveaux missiles tirés ces derniers jours contre l'Ukraine. Nous soulignons une fois de plus l'obligation internationale qui incombe aux parties au conflit de respecter et d'appliquer le droit international humanitaire en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles en temps de guerre. Nous appelons toutes les parties à observer les principes de proportionnalité et de distinction, qui sont indispensables pour atténuer les conséquences de la guerre sur la vie et les moyens de subsistance de populations innocentes.

Le nombre élevé de victimes et de destructions dues à la guerre en Ukraine nous conforte dans l'idée que si les préoccupations concernant la région du Donbass avaient été réellement partagées, la solution n'aurait pas consisté en une escalade du conflit, mais plutôt en son arrêt immédiat. Nous estimons que tout espoir de renouveler l'esprit des Accords de Minsk exigerait comme condition minimale la cessation des hostilités pour encourager les signataires et les autres acteurs concernés à s'engager de nouveau à respecter les obligations découlant de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords.

C'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour lancer un nouvel appel à l'État agresseur pour qu'il mette fin à ses opérations en retirant immédiatement et sans condition ses forces des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Nous demeurons convaincus que le Conseil de sécurité a eu raison d'entériner les Accords de Minsk, car le règlement du conflit dans le Donbass, lequel a maintenant été supplanté par la guerre généralisée contre l'Ukraine, ne peut être obtenu que par des moyens exclusivement pacifiques. Nous exhortons par conséquent la communauté internationale à continuer résolument à déployer tous les efforts possibles pour parvenir à un règlement pacifique de l'agression contre l'Ukraine.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la volonté inébranlable du Ghana de faire respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément au droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous maintenons également notre position ferme de non-reconnaissance de la prétendue annexion de tout territoire ukrainien.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča et l'Ambassadeur Martin Sajdik de leurs exposés instructifs.

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les obligations découlant du droit international, l'Équateur n'a pas reconnu et ne reconnaîtra pas l'annexion de territoires par la force, comme nous l'avons déclaré en 2014, au début de l'offensive militaire de la Russie contre l'Ukraine, qui a conduit à l'occupation de la Crimée et à des violences armées à Donetsk et à Louhansk.

Nous célébrons aujourd'hui le huitième anniversaire de l'adoption de la résolution 2202 (2015), dans laquelle le Conseil a réaffirmé son plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. À cette occasion, le Conseil avait déjà exprimé sa profonde inquiétude face aux violences dans l'est de l'Ukraine et avait entériné l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. En outre, dans leur déclaration de 2015, les Présidents russe, ukrainien et français, ainsi que la Chancelière allemande, ont appuyé cet ensemble de mesures et se sont dits fermement convaincus qu'un règlement strictement pacifique était la seule solution possible. Il y a 12 mois, face à la situation dans le Donbass, d'une part, et à la mobilisation militaire de la Fédération de Russie, d'autre part, la communauté internationale a unanimement appelé à privilégier le dialogue diplomatique et politique dans le cadre des mécanismes prévus à cet effet, comme le format Normandie, créé en vertu de cette déclaration présidentielle.

Malheureusement, le septième anniversaire des Accords de Minsk a été marqué par des tirs de missiles, et par une nouvelle agression militaire de plus grande ampleur qui a enterré ces accords. Les enseignements tirés des efforts de prévention dans ce domaine ne nous apprennent rien de nouveau, si ce n'est des évidences. L'emploi de la force par un État contre un autre État non seulement compromet la mise en œuvre des accords conclus, mais aussi entrave et détruit la confiance, qui est essentielle aux efforts de paix.

Ce ne sont pas les seuls accords dont il n'est fait aucun cas. Le Mémoire de 1994 concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires exigeait que la Russie respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine en contrepartie du fait que l'Ukraine renonçait à ses armes nucléaires. L'Équateur, qui promeut la non-prolifération et le désarmement nucléaire, ne peut qu'exprimer ses préoccupations face à la violation de ces garanties, et la condamner. Je renouvelle par conséquent l'appel de ma délégation à retirer

les forces d'occupation étrangères de l'Ukraine et à instaurer un cessez-le-feu qui permette de reprendre la voie de la diplomatie en vue de rétablir la paix, sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča et l'Ambassadeur Sajdik des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Étant donné la fréquence à laquelle la Russie demande la tenue de séances du Conseil de sécurité pour répéter ses discours mensongers sur le passé, on ne peut s'empêcher de se demander si son objectif est de persuader les membres du Conseil ou de détourner leur attention de ses bombes et de ses missiles qui tuent des civils ukrainiens et déciment des villes en ce moment même. Le niveau de cynisme qui motive la présente séance du Conseil est ahurissant. Les tentatives de déformer l'histoire ne changent rien au fait que la Russie est responsable de son agression brutale et dévastatrice contre l'Ukraine. Bien qu'elle forme et dirige des forces dans l'est de l'Ukraine depuis 2014, la Russie a longtemps cherché à dissimuler et à nier son rôle dans le conflit. Mais nous pouvons voir clairement quelles étaient les véritables intentions de la Russie en 2014. Nous voyons ces mêmes intentions aujourd'hui : soumettre totalement l'Ukraine par la violence et nier la souveraineté et l'indépendance de son voisin, un autre État Membre de l'ONU.

La Russie a participé directement aux négociations sur les Accords de Minsk. Le représentant de la Russie a signé les trois documents qui constituent les accords en 2014 et 2015. La Russie a réaffirmé, lors du sommet organisé au format Normandie en 2019, que les trois Accords de Minsk restaient la base du processus de paix. Pourtant, au cours des années qui se sont écoulées entre la signature des Accords de Minsk et l'invasion à grande échelle lancée l'année dernière, la Russie n'a pas respecté un seul des engagements qu'elle avait pris. Elle a sapé systématiquement et à plusieurs reprises l'objectif fondamental des Accords de Minsk, qui était de réintégrer pleinement la zone de conflit au reste de l'Ukraine et de restaurer l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Compte tenu de ce que nous savons maintenant, devons-nous croire que la Russie avait sérieusement l'intention d'honorer cette promesse, tout comme le représentant de la Fédération de Russie a exhorté le Conseil de sécurité, il y a un an, à croire que la Russie n'avait aucune intention d'envahir davantage l'Ukraine ? Les autres signataires des Accords de Minsk, à savoir la France,

l'Allemagne, l'Ukraine et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ont cherché à les appliquer de bonne foi. Les États-Unis ont appuyé l'action du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral tout en appelant à la pleine application des Accords de Minsk par toutes les parties.

En février dernier, quelques jours seulement avant de lancer une invasion à grande échelle contre l'Ukraine, le Président Poutine a déclaré unilatéralement que la Russie reconnaîtrait les régions de Donetsk et de Louhansk comme de prétendus États indépendants. Cela inclut des territoires situés au-delà des frontières que la Russie et ses supplétifs contrôlaient effectivement à l'époque. Le Président Poutine a clairement exprimé ses intentions et son mépris pour la Charte des Nations Unies, ainsi que pour les Accords de Minsk. En septembre dernier, le Président Poutine a proclamé l'annexion des régions de Donetsk et de Louhansk, ainsi que des régions ukrainiennes de Kherson et de Zaporijia. Ces revendications portaient sur des zones que les forces russes n'avaient même pas atteintes. En octobre 2022, l'Assemblée générale a condamné à une écrasante majorité ces actions comme étant illégales.

Les règlements politiques ne se trouvent jamais au bout du canon d'une arme à feu. Pendant des années, nous avons appelé la Russie à respecter les engagements qu'elle avait pris dans le cadre des Accords de Minsk et à négocier de bonne foi pour mettre fin aux hostilités dans l'est de l'Ukraine, comme l'Ukraine l'a fait pendant des années. Cependant, la Russie a démontré à plusieurs reprises son mépris pour les Accords de Minsk et pour le droit international. Nous nous associons à nos partenaires ukrainiens qui considèrent que les Accords de Minsk ont été annulés par la décision du Président Poutine de lancer cette guerre non provoquée et injustifiée.

Pour terminer, le Conseil n'a pas besoin d'un énième cours de révisionnisme historique de la part de la délégation russe. Ce dont le monde a besoin, c'est que la Russie cesse immédiatement ses attaques incessantes contre l'Ukraine et le peuple ukrainien, retire ses forces du territoire ukrainien et mette fin à la guerre sur-le-champ.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča et l'Ambassadeur Sajdik de leurs exposés aujourd'hui.

Un an après le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, Malte réaffirme son plein appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité

territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous continuons d'appeler à la fin immédiate de cette guerre d'agression et au retrait total de toutes les forces russes du territoire ukrainien. Malheureusement, au cours des dernières semaines, nous avons assisté à de nouvelles attaques prolongées contre Kyïv et d'autres villes. Nous soulignons que l'agression de la Russie contre l'Ukraine est une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, un affront à l'ordre fondé sur des règles et une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. En outre, nous ne pouvons manquer de signaler que la décision de la Fédération de Russie de reconnaître les prétendus référendums dans les régions de Donetsk et de Louhansk va à l'encontre des Accords de Minsk sur lesquels la Fédération de Russie veut mettre l'accent aujourd'hui.

Les Accords de Minsk ont ouvert la voie au dialogue et à la possibilité de définir des solutions mutuellement acceptables pour régler les différends. Ces accords étaient toutefois voués à l'échec, puisque l'une des parties a opté pour une interprétation sélective. Bien que la Russie ait insisté sur le fait que son rôle dans les Accords de Minsk se limitait à celui de médiateur, elle a néanmoins choisi la voie de l'agression brutale contre l'Ukraine, un État Membre souverain de l'ONU, ne laissant aucune chance aux efforts diplomatiques.

À ce jour, la guerre a fait des milliers de morts et de blessés parmi les civils. Pourtant, la Fédération de Russie continue d'intensifier son agression contre son voisin, poussant l'Ukraine vers une grave crise humanitaire. Quarante pour cent des habitants de l'Ukraine ont désespérément besoin d'une assistance, près de 8 millions de personnes ont fui vers les pays voisins et 5,3 millions sont déplacées ou ne peuvent quitter les régions annexées illégalement. Les répercussions de la guerre ont également touché des milliers d'enfants ukrainiens qui ont été déplacés, déportés et privés de la vie qu'ils menaient il n'y a pas si longtemps. Malte condamne fermement la déportation d'enfants ukrainiens et déplore les situations horribles qui leur ont été imposées en brisant leurs liens familiaux et en les privant de leurs droits, notamment le droit à une vie de famille. Les femmes et les filles qui ont été la cible de violences sexuelles commises par les forces russes dans le cadre du conflit sont également confrontées à des conséquences tragiques. Nous ne devons pas faillir à notre responsabilité de poursuivre les auteurs de ces crimes. L'application du principe de responsabilité doit être notre priorité, et nous appuyons pleinement tous les efforts déployés pour que justice soit faite.

Pour terminer, nous demandons à la Fédération de Russie de retirer complètement et sans condition ses forces militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, de mettre fin à l'agression et de se conformer à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je redonne la parole à M. Sajdik, pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

M. Sajdik (*parle en anglais*) : Si j'ai bien compris, le Représentant permanent de la Fédération de Russie m'a demandé si je m'étais rendu compte que l'Allemagne, la France et les autres pays n'avaient pas l'intention d'appliquer les Accords de Minsk. Ma réponse à cette question, si je l'ai bien comprise, est que pendant toutes les années durant lesquelles j'ai exercé mes fonctions, de 2015 à la fin de 2019 et au début de 2020, j'ai été témoin du profond attachement de l'Allemagne et de la France aux Accords de Minsk. Je n'étais pas présent à Minsk en février 2015, et j'imagine que le Représentant permanent de l'Allemagne prendra également la parole, mais les comptes rendus du déroulement des délibérations à Minsk en février 2015, provenant de différentes sources que j'ai entendues et auxquelles j'ai parlé, font référence à la forte implication personnelle de la Chancelière allemande, Angela Merkel, dans toutes les négociations à Minsk et dans la formulation finale des Accords de Minsk.

Je me permets de me référer à nouveau à mes contacts personnels avec les fonctionnaires français et allemands, parmi lesquels j'ai eu le plaisir aujourd'hui de reconnaître le Représentant permanent de la France, comme je l'ai déjà dit, pour dire que j'ai toujours eu l'impression qu'il y avait un grand espoir et une forte volonté d'appliquer les Accords de Minsk à la lettre et que tous soutenaient cet objectif. J'ai également pu observer le Ministre allemand des affaires étrangères de l'époque, M. Frank-Walter Steinmeier, lorsqu'il a présenté l'idée de la formule Steinmeier à l'une des réunions au format Normandie. Je dois dire que j'ai personnellement eu le sentiment que cela avait été fait dans l'espoir sincère de faciliter l'application des Accords de Minsk.

Dans ses observations d'aujourd'hui, la Représentante permanente de la Suisse a fait allusion, tout comme le Sous-Secrétaire général, aux efforts déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe (OSCE) depuis 2014, et je ne peux que souligner l'importance de ses propos. Je crois qu'elle a véritablement mis en perspective les efforts de l'OSCE et de ses différentes présidences. En 2016, la présidence était assurée par l'Allemagne ; en 2017, c'était mon pays, l'Autriche ; en 2018, l'Italie ; en 2019, la Slovaquie ; et en 2020, j'ai été témoin du début de la présidence de l'Albanie, et je peux seulement dire que j'ai toujours eu l'impression que les différentes présidences de l'OSCE appuyaient vraiment les efforts déployés pour appliquer les Accords de Minsk et pour contribuer à trouver une solution au conflit dans l'est de l'Ukraine.

Telles sont mes impressions, et je suis certain que puisque la Russie a coopéré non seulement avec toutes ces présidences, mais aussi avec d'autres au cours de toutes ces années, et en particulier dans le cadre du format Normandie, elle a sans doute sa propre opinion ou sa propre impression de l'attitude et de l'honnêteté des responsables avec lesquels elle a travaillé. Il y a donc le sentiment de la Russie sur cette question, et il y a le mien. Je remercie vivement le Conseil de m'avoir donné l'occasion de répondre à cette question.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sajdik des précisions qu'il a apportées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je prends acte de la présence de ce qu'il reste des représentants du régime de Poutine, qui occupent le siège permanent de l'Union soviétique, et je regrette que leur délégation soit encore autorisée à polluer le Conseil de sécurité avec des initiatives telles que la séance d'aujourd'hui. Ils ont pour habitude de demander la tenue d'une séance du Conseil à l'occasion de l'anniversaire de la résolution 2202 (2015), adoptée le 17 février 2015. Cependant, leur objectif n'a jamais été de discuter en toute bonne foi de l'application des Accords de Minsk. Ils préfèrent diffuser leur propagande et répéter leurs mantras immuables au fil des ans, affirmant que la Russie n'était pas partie aux Accords et que leur application relevait de la seule responsabilité de l'Ukraine.

À la séance tenue le 11 février 2021 (voir S/2021/159), le représentant de la Russie est allé encore plus loin dans ses tentatives de créer une réalité parallèle, en affirmant littéralement que « l'Ukraine a occupé l'Ukraine ». Pourtant, chaque année, la délégation russe nous assurait de l'attachement de Moscou à un règlement pacifique du conflit sur la base des Accords de Minsk. Je voudrais également rafraîchir la mémoire des membres du Conseil et rappeler à chacun d'eux ce que

le Vice-Ministre russe des affaires étrangères a déclaré à propos des Accords de Minsk à la séance du Conseil tenue il y a exactement un an, le 17 février 2022 : « il n'existe pas d'autre option que ce document historique pour l'Ukraine » (S/PV.8968, p.11). Et quatre jours plus tard, le 21 février 2022, la Russie sabordait les Accords de Minsk, brutalement et délibérément, lorsque Poutine a reconnu la prétendue indépendance des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk.

Je me souviens très bien de M. Sajdik, lorsque je travaillais à Kyïv. J'ai participé à de nombreuses réunions avec lui, et je peux assurer aux membres du Conseil de sécurité qu'il a fait de son mieux pour promouvoir l'application la plus complète possible des Accords de Minsk. Et je regrette sincèrement que le représentant de la Russie ait utilisé des termes aussi grossiers pour l'attaquer sur cette question. Cela ne me surprend pas. L'invasion russe en est à son douzième mois et, ironiquement, cela me rappelle les vers d'un des poètes russes les plus célèbres, Alexandre Blok, qui, avant d'être déçu par le putsch bolchevique, avait écrit un poème intitulé, ironie du sort, *Les Douze*, dont une partie se lit comme suit en russe,

(*l'orateur poursuit en russe*)

« Pour le malheur de tous les bourgeois
Un incendie mondial nous allumerons !
Un incendie mondial plein de sang ».

(*l'orateur reprend en anglais*)

L'attitude et les propos toxiques de l'Ambassadeur russe à l'égard de pratiquement tous les membres du Conseil ne sont pas sans rappeler les vers de Blok.

Nous avons toujours dit que bien qu'elle n'ait pas été adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution 2202 (2015) était un message très important du Conseil demandant à toutes les parties, y compris la Russie, d'appliquer les Accords de Minsk. Je me suis même demandé dans cette même salle, il y a trois ans (voir S/PV.8726), s'il en aurait été autrement si, en 2015, le Conseil avait eu un motif juridique pour adopter un document contraignant en vertu du Chapitre VII. Est-ce qu'un document de nature juridique différente aurait été une raison suffisamment contraignante pour que la Fédération de Russie le mette en œuvre ?

N'oublions pas que toute l'histoire des Accords de Minsk après la signature des premiers documents, en septembre 2014, a été celle d'une longue liste de violations par Moscou de ses propres engagements et de mépris à leur égard. Le paragraphe 4 du Protocole de Minsk,

du 5 septembre 2014, qui prévoyait la « création d'une zone de sécurité dans les arrondissements frontaliers de l'Ukraine et de la Fédération de Russie », n'a jamais été mis en œuvre par la Russie. Le paragraphe 9 du Mémorandum de Minsk, signé par la Russie le 19 septembre 2014, et qui énonçait que « toutes les formations militaires étrangères, le matériel militaire ainsi que les miliciens et les mercenaires sont retirés du territoire ukrainien sous surveillance de l'OSCE », n'a jamais été mis en œuvre par la Russie. Enfin, une semaine après la signature le 12 février 2015 du troisième document de Minsk, qui prévoyait un ensemble de mesures, la ville ukrainienne de Debaltsevo a été victime d'une offensive de grande envergure et occupée par les soldats de l'armée régulière russe et leurs supplétifs. Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont la Russie a violé les Accords presque immédiatement après les avoir signés, et toutes ces violations ont préparé le terrain à la décision finale de Poutine d'envahir l'Ukraine.

L'Ambassadeur Nebenzia a quitté la salle, mais je voudrais faire part au Conseil de l'impression que j'ai de lui aujourd'hui. La dernière fois que l'envoyé de Poutine a eu l'air aussi nerveux et désespéré au Conseil qu'aujourd'hui, la Russie lançait l'invasion quelques jours plus tard. Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont, comme je l'ai dit, la Russie a violé les Accords.

L'approche destructrice de la Russie a été réaffirmée pas plus tard qu'hier par Vladislav Surkov, principal collaborateur de Poutine à l'époque de la signature des Accords de Minsk, qui a reconnu qu'il avait travaillé sur les Accords en partant du principe qu'ils ne devraient pas être appliqués. Je suis surpris que Moscou n'ait pas la main sur Surkov au moment où l'on parle, compte tenu de la présente séance.

Cela dit, je ne suis pas surpris que, comme d'habitude, le représentant russe manipule aussi copieusement les phrases prononcées par des responsables étrangers. Il est temps de voir son regard. Il est temps d'admettre la vérité. La vérité, c'est que Poutine a prouvé une fois pour toutes qu'il était impossible de négocier avec lui. La manière dont la Russie a constamment sapé et finalement anéanti les Accords de Minsk en est la démonstration définitive.

La décision prise par Poutine de lancer l'invasion à grande échelle est devenue le pieu sur lequel ce vampire s'est empalé avec une rage suicidaire. Nous appelons donc les forces saines en Russie, s'il y en a encore, à revenir à la raison et à forcer Poutine à céder immédiatement aux exigences de l'Assemblée générale

en cessant de recourir à la force et en retirant les forces militaires russes de l'Ukraine. Le dictateur doit renoncer et retourner dans le passé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Zahneisen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre aujourd'hui la parole au Conseil de sécurité sur cette question. Avant de commencer, je tiens à remercier nos deux intervenants de ce jour, le Sous-Secrétaire général Jenča et S. E. M. Sajdik, de leurs exposés.

Après l'occupation par la Russie de la Crimée et de certaines parties de l'est de l'Ukraine en 2014, comme beaucoup de représentants l'ont mentionné, l'Allemagne et la France se sont donné pour mission de trouver une solution pacifique au conflit dans le cadre du format Normandie, conjointement avec la Fédération de Russie et l'Ukraine. Par la suite, nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur les Accords de Minsk et, comme nombre d'orateurs et d'oratrices l'ont rappelé, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2202 (2015) à l'unanimité. Les Accords ont sensiblement réduit le niveau de violence et posé des jalons sur la voie d'une solution politique, mais il s'est toujours agi d'une solution politique fondée sur l'ordre constitutionnel et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Les membres du Conseil de sécurité, y compris la Fédération de Russie, ont exprimé leur adhésion non démentie aux Accords. Comme indiqué à maintes reprises aujourd'hui, le Conseil s'est réuni un an plus tard (voir S/PV.8968), jour pour jour. Nombre d'orateurs et d'oratrices ont cité le Vice-Ministre russe des affaires étrangères Vershinin, et je vais également le citer. À l'issue de la séance, il avait ainsi fait la déclaration suivante :

« Au cours de la séance, nous [la Fédération de Russie] avons réaffirmé avec force notre attachement à la désescalade et à une solution pacifique à cette crise, sur la base, une fois encore, des Accords de Minsk. ... Je crois qu'il est temps que nos partenaires, dans les capitales occidentales, en finissent avec cette hystérie au sujet des intentions de la Russie dans la région ».

Nous savons ce qui s'est passé ensuite. Une semaine plus tard, la Russie lançait sa guerre d'agression.

Si nous voulons vraiment dresser aujourd'hui un bilan, qu'il me soit permis d'insister sur un seul point. Depuis bientôt 10 ans, l'Ukraine, la France et

l'Allemagne n'ont négligé aucune piste pour trouver un moyen pacifique et diplomatique d'avancer dans le droit fil des Accords de Minsk. Je tiens à remercier M. Sajdik de ses précisions concernant les motivations de mon pays et de la France. Je le remercie également de tous ses efforts pour la bonne application des Accords.

Les Accords avaient pour but d'arrêter les effusions de sang et de parvenir à une solution politique, dans le plein respect du droit international, afin de rétablir la souveraineté de l'Ukraine et son intégrité territoriale entre ses frontières internationalement reconnues. L'obstination de la Russie à déformer les propos de notre ancienne chancelière pour donner à penser que l'Allemagne ne voulait pas d'une solution pacifique est donc parfaitement absurde.

Malgré les revers et le manque de confiance entre Moscou et Kyïv, l'Allemagne et la France ont entretenu le processus, mais la Russie a anéanti tout espoir de succès diplomatique. C'est la Russie qui a lancé une guerre d'agression non provoquée contre l'ensemble de l'Ukraine, c'est la Russie qui a reconnu les entités séparatistes qu'elle avait montées de toutes pièces dans l'est de l'Ukraine, et c'est la Russie, bien sûr, qui a tenté d'annexer des territoires ukrainiens, à commencer par la Crimée, annexion que nous ne reconnaitrons jamais.

Quelle est notre position aujourd'hui ? Mon pays partage l'aspiration de la communauté internationale à la paix. Afin de mettre un terme dès que possible à la guerre d'agression de la Russie et à son occupation brutale d'une partie de l'Ukraine, l'Allemagne soutient l'Ukraine dans le plein exercice de son droit naturel de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. En même temps, nous maintenons tous les canaux diplomatiques ouverts pour œuvrer à une paix juste et durable, conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous accueillons favorablement la formule pour la paix du Président Zelenskyy, qui tient également compte des répercussions mondiales plus larges de l'agression russe, telles que son incidence sur la sécurité alimentaire et énergétique. Nous déplorons vivement que la Russie ne fasse pas preuve de la moindre disposition à engager sérieusement des négociations de paix. Au contraire, le Gouvernement russe présente son accaparement illégal de territoires en Ukraine comme un fait sur lequel il n'est pas question de revenir, et l'acceptation de cet accaparement de territoires comme une condition préalable à des pourparlers de paix.

Le Secrétaire général et l'Assemblée générale dans sa très vaste majorité ne laissent pas de place au

doute sur ce point : la guerre d'agression de la Russie et son annexion illégale de territoires ukrainiens sont une violation claire et flagrante de la Charte des Nations Unies et doivent cesser immédiatement. Les forces russes doivent se retirer maintenant. Accepter un tel coup de canif dans la Charte des Nations Unies comme point de départ pour des négociations reviendrait tout bonnement à renoncer à la Charte des Nations Unies et à nos principes. Nous entrerions dans un monde où règnerait la loi du plus fort, et chacun de nous vivrait dans la peur constante de son voisin plus imposant.

La vérité dans cette histoire est simple : la Russie a lancé une guerre d'agression contre l'un de ses voisins, un Membre fondateur de l'ONU. Elle continue de violer l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Il est également simple d'en finir avec cette guerre. Nous exhortons la Russie à se conformer à l'ordonnance contraignante de la Cour internationale de Justice, à cesser les hostilités et à retirer ses troupes. Nous exhortons la Russie à se montrer à la hauteur de ses responsabilités en tant que membre du Conseil de sécurité et à respecter la Charte des Nations Unies. C'est le seul cadre possible pour de véritables efforts diplomatiques. Mon pays est prêt à appuyer tous les efforts de ce genre pour trouver une issue à cette guerre dévastatrice que la Russie a choisie et provoquée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : Il y a huit ans à Minsk, le 12 février 2015, au bout de longues négociations, un accord a été signé sur un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Le 17 février 2015, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), sur l'Ukraine, appelant toutes les parties à œuvrer à la pleine application des Accords de Minsk II, y compris la cessation des hostilités qui y était prévue.

Le résultat longuement attendu des négociations tenues dans la capitale bélarussienne devait devenir la base du processus de paix en Ukraine. Les habitants du Donbass, qui souffrait depuis longtemps, de toute l'Europe orientale et, sans exagérer, peut-être du monde entier ont cru aux promesses des responsables politiques et des États garants des Accords.

Une application responsable des Accords dans la pratique aurait pu mettre le processus de paix en Ukraine sur une trajectoire stable et positive. Cela n'a pas eu lieu et cela appartient maintenant au passé. Comme on le sait aujourd'hui, ce n'était de toute façon pas possible.

Huit ans après, les dirigeants ukrainiens et d'anciens responsables de pays occidentaux déclarent non seulement que les Accords de Minsk ont officiellement été signés sans véritable intention de les appliquer, mais aussi que le processus de négociation dans son ensemble n'a servi qu'à des préparatifs militaires afin de régler le conflit par des moyens armés. Je cite :

« Les Accords de Minsk de 2014 étaient une tentative de donner du temps à l'Ukraine. L'Ukraine a aussi profité de cette période pour devenir plus forte, comme on peut le constater aujourd'hui. L'Ukraine d'aujourd'hui n'est plus celle de 2014 et de 2015. Je doute fort que les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord auraient pu faire à l'époque ce qu'ils font aujourd'hui pour aider l'Ukraine. »

Un autre éminent artisan de la paix, qui a pris part au processus de négociation à Minsk, a écrit :

« Depuis 2014, l'Ukraine a renforcé ses capacités militaires. Elle a complètement changé. Elle est mieux entraînée et mieux équipée. Le mérite des Accords de Minsk est d'avoir offert cette possibilité à l'armée ukrainienne. »

Un ancien Président, qui avait promis d'instaurer la paix en Ukraine et que le peuple ukrainien avait cru à l'époque, a déclaré lors d'une interview :

« Savez-vous en quoi consiste le succès des Accords de Minsk ? Ils ont donné à l'Ukraine huit années pour bâtir une armée, une économie et une coalition mondiale pro-ukrainienne et anti-Poutine. »

Au cours d'une récente interview, l'actuel Président ukrainien a ajouté une touche finale aux commentaires que je viens de citer en précisant que les Accords de Minsk auraient été impossibles à mettre en œuvre en raison d'une « erreur délibérée », confirmant de la sorte que l'arrêt de mort du processus de paix en Ukraine avait effectivement été prononcé bien avant le déclenchement d'un conflit armé de grande ampleur.

En ce qui concerne la brève réponse de M. Surkov à laquelle il vient d'être fait référence, sans vouloir en interpréter la signification, j'en fais une lecture complètement différente de celle du représentant de l'Ukraine. Contrairement à ce dernier, je ne citerai pas un passage de la littérature classique, mais quelque chose de plus terre à terre. Tous les commentaires que j'ai mentionnés me rappellent un autocollant vu sur le pare-chocs d'une voiture, à New York, il y a quelques années. Je crois

qu'il résume parfaitement le sentiment à l'égard de ce type de responsables. On pouvait y lire :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Certains politiciens sont comme des couches. Ils doivent être changés souvent, et pour la même raison. »

(l'orateur reprend en russe)

Les déclarations que j'ai citées précédemment confirment que des responsables politiques de haut rang, ayant aujourd'hui quitté leurs fonctions, ont menti à leurs partenaires de négociation, à leur propre peuple, au Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale. Et peu importe qu'ils aient menti il y a huit ans ou aujourd'hui, ou qu'ils l'aient fait en fonction de leurs intérêts personnels à court terme ou de l'évolution de la situation politique. Le point essentiel est qu'ils ont menti. Alors pourquoi les membres actuels du Conseil de sécurité ne mesurent-ils pas comme il se doit ces aveux délibérés ? Ils ont l'autorité pour le faire. Pourquoi gardent-ils le silence ? Avons-nous voté pour les membres élus du Conseil de sécurité pour qu'ils restent silencieux dans de telles circonstances ? D'ailleurs, pourquoi ne pas le faire lors de la prochaine reprise de la session d'urgence de l'Assemblée générale, ou lors d'une autre séance du Conseil de sécurité, où ils pourraient peut-être inviter, ou amener, les responsables que j'ai mentionnés à rendre des comptes ? Tôt ou tard, ils seront jugés pour leurs actes et leurs paroles, sinon devant une véritable cour ou un véritable tribunal, du moins par l'histoire.

Au lieu de cela, un autre projet de résolution accusant la Fédération de Russie d'agression sera soumis à l'Assemblée générale, un document qui ne comprend pas un seul mot sur les véritables causes du conflit actuel, à savoir les destructions subies pendant huit ans par les habitants du Donbass, la renaissance du nazisme en Ukraine et les efforts actifs de l'Occident pour faire de l'Ukraine une « anti-Russie ». Aujourd'hui, une semaine avant la session d'urgence, je peux dire que la République du Bélarus ne participera pas à cette farce. Mais nous voterons contre le projet de résolution à moins qu'il ne soit amendé au préalable afin d'y inclure un paragraphe spécifique condamnant dans les termes les plus forts les agissements des responsables que je viens de citer.

L'un des intervenants a mentionné tout à l'heure le Mémorandum de Budapest. Je voudrais, au cas où, rappeler que ce document ne concerne pas seulement l'Ukraine, mais aussi le Bélarus. Conformément à celui-ci, les signataires sont tenus de s'abstenir de prendre

toute mesure économique coercitive contre les pays qui ont volontairement renoncé à leurs armes nucléaires, dont la République du Bélarus. Je pense que tous ceux ici présents sont au fait de la guerre économiques à grande échelle que l'Occident mène collectivement contre le Bélarus à coups de sanctions, et de ses tentatives d'asphyxier notre pays économiquement et politiquement, en violation du Mémorandum de Budapest. Nous sommes arrivés à un point où cette guerre est également menée, depuis un certain temps, depuis la tribune de l'ONU. Je voudrais vous donner un exemple concret qui, soit dit en passant, pourrait arriver à n'importe quel pays. Comme chacun le sait, en 2006, le Bélarus a présenté sa candidature afin d'être élu membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période de 2024 à 2025. Ces élections auront lieu le 8 juin. Pendant 15 ans, le Bélarus a été le seul pays à s'être porté candidat pour représenter le Groupe des États d'Europe orientale pour ce mandat. Le 9 décembre 2021, la Slovénie a déposé sa candidature pour le même siège, alors qu'elle s'était déjà portée candidate en 2017 pour représenter le groupe pour la période de 2042 à 2043. J'espère que tout le monde réalise qu'il ne s'agissait pas là d'une décision souveraine de la Slovénie, et nous n'en voulons pas à ce pays. Mais les motivations politiques derrière une telle démarche anti-bélarussienne sont, je pense, claires pour tout le monde.

Craignons-nous de perdre les élections, étant donné l'ampleur de la campagne menée contre le Bélarus ? Non. Même si nous perdons, ce sera avec dignité, et nous sommes reconnaissants aux pays qui nous ont déjà apporté leur soutien. Ce que je peux garantir au Conseil, c'est que, si nous sommes élus, nous suivrons une politique fondée sur les principes, indépendante, responsable et honnête. On accuse souvent le Bélarus de jouer le rôle de coagresseur. Ce sont les mêmes pays, entre guillemets épris de paix, qui ont l'audace de nous blâmer, tout en inondant l'Ukraine d'armes meurtrières et en faisant tout pour que le plus grand nombre possible de personnes continuent à mourir le plus longtemps possible.

Le Bélarus a déjà déployé de nombreux efforts pour tenter de régler le conflit en Ukraine et il reste sincèrement désireux d'y mettre fin pacifiquement, le plus rapidement possible. Dans un entretien accordé hier aux représentants des médias, le Président Aleksandr Lukashenko a répondu de manière exhaustive à leurs questions sur les sujets d'actualité les plus pressants. J'encourage tout le monde à lire l'interview en question, et non les articles, les commentaires ou les interprétations qui y sont consacrés.

La séance est levée à 12 h 10.